

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propr

L'hosp Bon Pasteur

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE. — **Pédagogie:** L'Instruction publique dans les quatre vieilles provinces de la Confédération. — Un parallèle. — L'ameublement des écoles. — Le “ Manuel de droit civique ”, opinion de la presse (suite). — **Partie pratique:** Langue française. Grammaire et orthographe : I, Dictée : Le bœuf. — II, Dictée : La prudence est mère de sûreté. — III, Dictée : A l'Île-aux-Coudres. — Invention et rédaction. — Langue anglaise. — Tenue de livres. — **Divers:** — Bulletin des sommaires. — Annonces

La commission scolaire de Montréal a eu la générosité d'acheter un nombre assez considérable de notre *Manuel de droit civique*. C'est un bel exemple qui sera certainement suivi.

Nous lisons ce qui suit dans la dernière livraison du *Sténographe canadien* : “ Si on ne veut pas étendre la mesure (l'enseignement de la sténographie) à tous les établissements d'éducation, on devrait au moins obliger tous les collèges commerciaux et industriels de la province à mettre cet enseignement au même rang que l'arithmétique et la tenue des livres.”

Nous sommes de l'avis de notre confrère : la sténographie a sa place marquée dans un cours commercial ou industriel.

M. le président des commissaires d'écoles de Château-Richer nous écrit une lettre très

sympathique dont nous détachons le passage suivant : “ En ma qualité de président des commissaires d'écoles, je croirais manquer à mon devoir si je n'introduisais pas ce livre précieux (le *Manuel de droit civique*) dans nos écoles.”

Nous remercions sincèrement M. le président des commissaires d'écoles de Château-Richer, qui veut bien encourager notre œuvre : préparer la jeunesse canadienne-française aux luttes de l'avenir.

L'Instruction publique dans les quatre vieilles provinces de la Confédération canadienne (1)

Les écoles confessionnelles, dites séparées, sont violemment attaquées dans la presse et certaines législatures. La malheureuse loi provinciale du Manitoba, adoptée en 1890, a servi de prétexte aux ennemis du système scolaire dont la religion est la base pour partir en guerre contre les écoles catholiques.

Le recensement de 1891 est arrivé à point pour donner un semblant de raison à ceux surtout qui ne peuvent pardonner à la province de Québec d'être restée française et catholique. En étudiant ce recensement, on constate ce qui suit :

(1) Cet article est paru dans l'*Electeur* du 3 du courant, puis il a été reproduit par le *Courrier du Canada* du 6.

En 1891, il y avait dans Ontario 42,861 hommes et 38,192 femmes de 20 ans et plus qui ne savaient ni lire ni écrire, donnant un total de 81,053 personnes illettrées. D'après les statistiques officielles, la population adulte d'Ontario (20 ans et plus) est de 1,149,498 ; c'est donc 7.05 pour cent de cette population qui ne sait ni lire ni écrire. Nous ne mentionnons pas ici ni dans le reste de cette étude les personnes adultes de moins de 20 ans.

A la même date, Québec donne les chiffres suivants, relativement aux adultes : âgés de 20 ans et plus et ne sachant ni lire ni écrire : 125,795 hommes et 94,407 femmes, donnant un total de 220,202 personnes illettrées ; la population adulte de Québec est de 742,780, soit 29.64 pour cent de cette population qui ne sait ni lire ni écrire.

Passons à la Nouvelle-Ecosse ; 15,201 hommes et 17,963 femmes (de 20 ans et plus toujours) ne savent ni lire ni écrire, donnant un total de 33,164 personnes illettrées ; la population adulte de cette province est de 240,422 soit 13.79% qui ne sait ni lire ni écrire.

Enfin, le Nouveau-Brunswick : 13,535 hommes et 11,320 femmes ne savent ni lire ni écrire, donnant un total de 24,855 personnes illettrées ; la population adulte de cette province est de 165,744, soit 14.99% qui ne sait ni lire ni écrire.

Munis des chiffres qui précèdent, et qui sont, de prime abord, si peu favorables à notre province, les fanatiques d'Ontario et de Manitoba se pâment d'aise et proclament aux quatre coins du Canada que les Canadiens-français sont des arriérés, des rétrogrades croupissant sous l'influence néfaste de l'église catholique ; que les écoles confessionnelles sont absolument inefficaces ; qu'il est grandement temps d'établir par toute la Confédération l'école que l'on affuble, bien à tort, du titre pompeux de *nationale*.

L'*inefficacité* des écoles séparées, voilà le grand, le formidable argument des ennemis du catholicisme au Canada. A tout propos, le recensement de 1891 est cité comme preuve de cette *inefficacité*. Et en face du résultat que l'on sait, les Canadiens-français se taisent et courbent la tête sous le poids de la honte.

Eh ! bien, nous avons tort de rougir de la sorte. Ce fameux *census* de 1891, le plus défavorable à la nationalité canadienne-française qui ait jamais été fait dans le pays, est justement la preuve de l'*efficacité* des écoles séparées.

Je m'explique.

Ouvrir les statistiques, trouver que dans telle et telle province, à une année donnée, il y a tant de personnes qui ne savent ni lire ni écrire, etc., ce n'est pas faire connaître exactement le degré de l'instruction publique, c'est mal renseigner le peuple.

Pour établir avec certitude l'efficacité ou l'inefficacité d'un système d'éducation, il faut *comparer* les anciens recensements avec le plus récent. C'est le seul moyen de dire pertinemment la route parcourue, le *progrès* réalisé d'une décade à l'autre. Y a-t-il eu progrès ou rétrogradation depuis un certain nombre d'années ? dans quelle mesure le mouvement a-t-il eu lieu ? — Et c'est le résultat d'un semblable travail qui constituera une preuve sérieuse, à la condition toutefois que les statistiques soient exactes.

Ce travail de comparaison, je l'ai fait. Et, avec fierté, j'affirme que depuis 1871 c'est la province de Québec qui a mérité la palme dans le domaine de l'enseignement primaire, au point de vue du progrès.

Voici la preuve de ce que j'avance. Le volume 2ième du recensement de 1871 contient ce qui suit, relativement à l'instruction publique dans les quatre plus anciennes provinces de la Confédération :

QUÉBEC : personnes de 20 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire : 107,782 hommes et 84,080 femmes, total 191,862 ; le nombre total des adultes de 20 ans et plus est de 533,898, soit 35.93 pour cent qui ne sait ni lire ni écrire.

ONTARIO : personnes de 20 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire : 29,406 hommes et 27,973 femmes, total 57,379 ; le nombre total des adultes de 20 ans et plus est de 725,566, soit 7.90 pour cent qui ne sait ni lire ni écrire.

NOUVELLE-ÉCOSSE : personnes de 20 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire : 13,719 hommes et 17,613 femmes, total 31,332 ; le nombre total des adultes de 20 ans et plus

est de 186,369, soit 16.82% qui ne sait ni lire ni écrire.

NOUVEAU-BRUNSWICK: personnes de 20 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire: 10,197 hommes et 8,805 femmes, total 19,002; le nombre total des adultes est de 131,467, soit 14.45% qui ne sait ni lire ni écrire.

Maintenant, rapprochons ces calculs concernant 1871 de ceux qui se rapportent à 1891.

Québec: en 1871, 35.93% ne sait ni lire ni écrire, en 1891, 29.64%—progrès réalisé depuis trente ans: 6.29%.

Ontario: en 1871, 7.90% ne sait ni lire ni écrire, en 1891, 7.05%—progrès depuis trente ans: 0.85%.

Nouvelle-Ecosse: en 1871, 16.82% ne sait ni lire ni écrire, en 1891, 13.79%—progrès depuis trente ans: 3.03%.

Nouveau-Brunswick: en 1871, 14.45 ne sait ni lire ni écrire, en 1891, 14.99—progrès à REBOURS: 0.54%.

Ainsi, la province de Québec a battu Ontario de 5.44 pour cent, la Nouvelle-Ecosse de 3.26, et le Nouveau-Brunswick de 6.83. Il est bon de remarquer que le Nouveau-Brunswick occupe le dernier rang; cette province, malgré ses écoles neutres, a reculé au lieu d'avancer; c'est une leçon qui devrait servir à ceux qui veulent, à tout prix, faire disparaître absolument les écoles confessionnelles de la surface du Dominion.

On dira peut-être: "Quelle est la cause de cette supériorité des provinces anglaises sur Québec, dès 1871?"—L'histoire répond avec éloquence à cette question. Chacun sait qu'en 1760 la classe instruite établie dans la Nouvelle-France, à l'exception du clergé, retourna dans l'ancienne mère-patrie. Il ne resta ici que l'habitant, à demi-ruiné par les longues guerres du régime français. Puis il fallut vivre isolé, refuser les offres du nouveau régime qui ne voulait rien moins que l'abandon, de la part de nos pères, de leur langue et de leur religion. En 1800 le gouvernement britannique crée pour la province de Québec l'Institution royale, système d'écoles élémentaires protestantes, qui est repoussé avec raison par les catholiques. Ce n'est qu'en 1824 et en 1829 que l'on songe à rendre quelque peu justice aux Canadiens-fran-

çais, en matière scolaire. Mais avec 1830 commence cette longue agitation qui devait bouleverser le Bas-Canada et aboutir finalement à l'échafaud et à toutes les tristesses de 1837-38. Aucune loi scolaire ne put être mise à exécution durant cette pénible époque. Après la rébellion, la constitution de 1791 est suspendue et le régime martial proclamé. Puis vient l'Union du Haut et du Bas-Canada qui s'effectua sous les plus sombres auspices. Ce n'est qu'en 1842, avec le concours de Lafontaine, qu'une loi sérieuse d'éducation, acceptable pour les catholiques, fut adoptée.

Il fallut au moins dix ans avant que le nouveau système scolaire pût porter quelques fruits, et cela, grâce à la patriotique intervention de l'épiscopat et du clergé. En 1891, il y avait donc à peine quarante ans que les Canadiens-français possédaient une organisation scolaire, tandis que les protestants jouissaient de l'Institution royale et d'un grand nombre d'autres écoles protestantes depuis le commencement du siècle. Puis, il est notoire que l'armée du vaillant général Wolfe se composait d'une brillante jeunesse anglaise qui vint en Amérique dans le dessein, bien légitime du reste, de se couvrir de gloire et de donner un royaume nouveau à son souverain. Un grand nombre de ces soldats d'élite se fixèrent au Canada, et les émigrants anglais qui passèrent ici à la fin du dernier siècle étaient aussi pour la plupart fortunés et instruits; ils venaient s'emparer de nos belles forêts jusque-là inexploitées. Ajoutons encore les 25,000 *loyalistes* qui quittèrent les Etats-Unis en 1783 pour passer au Canada afin de conserver leur titre de sujet britannique. Ces *loyaux* étaient pour la plupart des personnes de grande distinction.

On voit de suite que jusqu'à 1850 les chances de succès ont été entièrement du côté de nos compatriotes d'origine anglaise qui eurent pour eux les capitaux, les écoles et l'influence gouvernementale. Même depuis cette date, bien que possédant des écoles séparées subventionnées par l'Etat, que de luttes d'un autre genre n'avons-nous pas eu à livrer afin de garder au pays les jeunes qui ne voyaient aucun avenir s'offrir à eux. C'est sous l'Union que la colonisation des terres incultes qui couvraient alors les $\frac{2}{3}$ de l'ancien Canada s'imposa à l'attention des légis-

lateurs et du peuple. Les vieilles terres, qui avaient suffi jusque-là aux besoins de la province, devinrent insuffisantes à mesure que la population canadienne-française augmenta. Nos pères furent obligés de s'enfoncer résolument dans la forêt afin de s'y tailler un domaine assez vaste pour établir convenablement trois, quatre et jusqu'à cinq garçons. C'est ainsi que les Bois-Francs, les Cantons de l'Est, la vallée de l'Outaouais et celle de St-Maurice, le Saguenay, le Nord de Montréal et le Lac St-Jean furent littéralement couverts de belles et florissantes paroisses. Mais qui dit colonisation, dit éloignement des centres organisés ; le grand mouvement colonisateur qui date du milieu du siècle a été cause qu'un nombre considérable d'enfants ont été privés de l'école même la plus élémentaire.

Et malgré les obstacles que nous venons rapidement d'indiquer, la province de Québec l'emporte sur ses rivales dans le grand tournoi intellectuel qui s'ouvrait en 1871 pour se terminer en 1891 !

Comme nous devrions être fiers de notre chère province, au lieu de la dénigrer ! Serons nos rangs, et cessons donc de nous déchirer les uns les autres au profit d'un parti politique quel qu'il soit !

Je termine cet article déjà trop long par le tableau que voici :

1891

Enfants au-dessous de 10 ans

QUÉBEC.—332,368 ne savent ni lire ni écrire sur 414,720, soit 80.11%

ONTARIO.—348,480 ne savent ni lire ni écrire sur 486,457, soit 71.64%

NOUVELLE-ÉCOSSE.—78,590 ne savent ni lire ni écrire sur 106,545, soit 73.76%

NOUVEAU-BRUNSWICK.—63,349 ne savent ni lire ni écrire sur 80,807, soit 78.38%

L'avenir est là dans cette population enfantine. Les enfants, surtout les jeunes, n'est-ce pas ce qui constitue essentiellement l'école ? Et c'est sur ce point si important que Québec se rapproche le plus des autres provinces.

En effet, ici, Ontario ne dépasse Québec que de 8.47%, tandis que la première, relativement aux adultes de 20 ans et plus, l'emporte sur la seconde de 21.50%. La diffé-

rence est énorme en faveur des enfants au-dessous de 10 ans. On ne saurait trop insister sur ce dernier point ; je le répète, les enfants, voilà sur quoi on base l'avenir intellectuel d'une nation. N'est-il pas consolant de constater que les petits Canadiens-français occupent une place honorable dans les statistiques, car, à part Ontario, la proportion des enfants au-dessous de 10 ans qui ne savent ni lire ni écrire, est à peu près la même dans toutes les provinces canadiennes. La Nouvelle-Ecosse ne bat Québec que de 6.35%, et le Nouveau-Brunswick de 1.73.

Est-ce à dire qu'au point de vue pédagogique tout est parfait dans notre province ? — Certes, loin de moi cette prétention. Notre système d'instruction primaire est susceptible de beaucoup de réformes : tout le monde le reconnaît. Mais ce n'est pas en faussant la vérité que nous accomplirons la tâche patriotique qui s'impose à tous actuellement : le perfectionnement de l'enseignement primaire. Complétons l'œuvre commencée par les Meilleur et les Chauveau, soit ; mais en même temps, sachons nous défendre contre les attaques injustes de nos ennemis.

C'est en luttant vaillamment que nous nous ferons respecter.

C.-J. MAGNAN.

Un parallèle

PROTESTANTS DE QUÉBEC	CATHOLIQUES D'ONTARIO
1° Ils ont un comité de l'Instruction publique, uniquement composé de protestants, ayant ses réunions séparées, et réglant tout ce qui concerne les affaires scolaires de sa dénomination religieuse.	1° Rien.
2° Ils ont un Secrétaire général, payé par le gouvernement, et qui est, en fait, un véritable surintendant.	2° Rien.
3° Ils ont un bureau d'examineurs protestants.	3° Rien.
4° Ils ont huit inspecteurs protestants.	4° Deux.
5° Ils reçoivent une part des taxes scolaires,	5° Rien.

prélevées sur les compagnies et les corporations commerciales.

6° Les universités, collèges, High Schools, académies et écoles modèles reçoivent du gouvernement des octrois annuels au montant de \$20,540.

6° Rien.

Ce parallèle montre que les Carmen et les McVicar ont belle grâce à aller déblatérer dans Ontario, contre la manière dont leur coreligionnaires sont traités dans la province de Québec.

(La Semaine Religieuse de Québec.)

L'ameublement des écoles

Conférence donnée par M. Chs-P. Renauld, instituteur, devant les instituteurs catholiques de Québec, réunis en assemblée le 25 janvier 1896.

Monsieur le président,

Messieurs,

Depuis que je m'occupe d'enseignement, j'ai assisté autant que possible aux réunions des instituteurs de cette association. Je voulais profiter de votre expérience et rendre mes procédés plus pratiques, plus efficaces. Je me fais un devoir de dire que les connaissances acquises ici ont beaucoup contribué au peu de succès obtenu dans la classe que je dirige.

Il est vrai qu'en retour on m'a demandé de payer moi-même mon écot. Venu pour écouter j'ai été prié de parler. C'est une surprise à laquelle j'étais peu préparé. Cependant je m'exécute avec un certain plaisir, sûr que je suis que mes hérésies pédagogiques—si hérésies il y a—seront immédiatement redressées par des maîtres aussi compétents en la matière que bienveillants pour les oisillons qui essaient leurs ailes.

N'osant m'élever à mon premier essai jusqu'à ce que je pourrais appeler la partie intellectuelle du programme, je voudrais faire quelques réflexions sur la partie matérielle, l'ameublement des écoles, et parmi les nom-

breux objets qui le composent j'ai cru devoir m'arrêter au plus important, à celui qui peut avoir les conséquences les plus graves s'il n'est pas conforme aux règles de la pédagogie et de l'hygiène : j'ai nommé *la table et son banc*.

Afin d'employer le mieux possible le temps mis à ma disposition, je signalerai d'abord les défauts que l'on y rencontre le plus souvent ; quelles en sont les conséquences ; puis je m'appliquerai à donner les principales qualités que doivent avoir la table et le banc pour que l'enfant n'éprouve pas trop de fatigue et n'altère pas sa santé.

Jusqu'aujourd'hui les tables défectueuses ayant été d'un usage fréquent, il n'est peut-être personne d'entre nous qui n'ait été forcé de s'en servir pendant son séjour à l'école primaire. Quel est celui, dis-je, qui ait été assez heureux pour échapper à cet instrument de supplice ? Pour un grand nombre de tables et de bancs, je ne puis trouver un mot plus convenable.

Quant à moi, je n'ai pas oublié ce temps peu éloigné, c'est vrai, où il fallait passer les heures de la classe sur un banc sans dossier, plus convenable à un élève de quinze ans qu'à un enfant de sept à dix ans.

Si les bancs sans dossier ont été rejetés de presque toutes les écoles, peut-on dire que les sièges qui les remplacent ne laissent pas beaucoup à désirer parfois ? Certes, s'il en était ainsi, cette étude ne serait qu'une censure du temps passé et ne serait nullement pratique. Mais le mal existe encore ; et la moitié des élèves qui fréquentent nos écoles supérieures et élémentaires, je ne crains pas de le dire, sont obligés de se servir de tables qui ne leur conviennent pas. Pouvons-nous souffrir plus longtemps que la moitié des écoliers continuent à être les victimes d'un mobilier défectueux ?

Que fait-on généralement lorsqu'il s'agit d'avoir des tables pour une classe ?

On charge un ouvrier ordinaire de faire une *bonne* table, c'est-à-dire une table *solide* ; mais faire une table *durable* et faire une table *convenable* à un enfant qui doit s'en servir pour écrire, lire, dessiner, etc., en un mot pour passer les heures de la classe n'est pas précisément la même chose ; et l'ouvrier, qui n'a aucune connaissance de la pédagogie et de l'hygiène pourra-t-il seul donner à son meuble cette condition essentielle ? Impossible.

Aussi voyons-le à l'œuvre : Il prend au meilleur de sa connaissance une mesure qu'il donne pour hauteur de la table, une autre pour la profondeur, ainsi de suite pour le banc, sans s'occuper le moins du monde de la taille de l'élève qui doit s'en servir.

Il est facile de voir que dans nos écoles fréquentées par des élèves de six à quinze ans, ce système de tables, loin de convenir à tous, ne conviendra qu'à quelques-uns, quelquefois à une dizaine sur une école de trente-cinq à quarante élèves.

Prenons pour exemple l'écriture. Afin d'être libre dans ses mouvements il faut, pour écrire, prendre une bonne position ; c'est-à-dire être bien assis, avoir les pieds sur le plancher et les coudres légèrement appuyés sur la table. De plus, pour permettre au corps de rester droit, il ne doit pas y avoir trop de distance entre le banc et la table.

Or avec des tables-bancs et struites sans mesures précises tous les élèves ne pourront pas prendre cette position. Il sera impossible aux petits de s'asseoir au fond du banc et de s'appuyer en même temps les pieds sur le plancher. De plus la table étant trop élevée, le bras ne sera pas libre dans ses mouvements, fatiguera très vite, et la formation de la main deviendra impossible. Après avoir écrit quelques minutes l'enfant devra prendre une nouvelle position, peut-être plus défectueuse encore, et ainsi de suite jusqu'à ce

que le temps consacré à l'écriture soit écoulé ; ainsi au lieu d'écrire une demi-heure par exemple, il écrira à peine vingt minutes. De plus s'il se trouve sur un banc de six à huit places, défaut que l'on rencontre dans un trop grand nombre de classes, il perdra non seulement son temps mais il fera perdre celui de ses voisins par ses contorsions de toutes sortes.

Ne soyez pas surpris alors si ce jeune élève, laissant de côté le crayon, vous dit : Je suis fatigué, monsieur. Toutefois, si quelqu'un attribue ce découragement à la paresse, à la nonchalance de l'enfant, il est dans l'erreur ; qu'il écrive lui-même dix minutes dans cette position et il verra que c'est la défectuosité de la table, non la paresse qui est la cause de ce dégoût.

Quant aux grands, le supplice n'est pas moindre. La table étant trop basse ils sont forcés de se pencher pour écrire, et ne pouvant rester longtemps dans cette position, ils s'appuient sur les bras. J'ai vu même des élèves obligés de se servir de tables tellement basses qu'ils ne pouvaient pas se mettre les genoux en dessous, de sorte que le banc était éloigné de dix à douze pouces du pupitre, et le tronc, au lieu de former un angle droit avec la cuisse, formait un angle aigu très prononcé.

Toutes ces positions vicieuses étant connues, je ne m'y arrêterai pas davantage.

Quant aux conséquences elles sont faciles à déduire. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait un cours de médecine pour savoir qu'à cet âge de nombreuses fatigues répétées tous les jours, pendant cinq, six et sept ans, ne peuvent avoir d'autres résultats que de mettre un obstacle sérieux au développement de l'enfant. Si l'élève est déjà faible et maladif cela peut contribuer à aggraver la maladie dans de grandes proportions, et à lui donner des infirmités dont il se sentira toute sa vie. D'un autre côté, ces choses ne sont pas pro-

pres à faire aimer la classe aux élèves. Ils attendront avec impatience l'heure qui les fera sortir de ce lieu de supplice.

Donc déformer les uns, altérer considérablement la santé des autres, les fatiguer et contribuer pour beaucoup à leur faire détester la classe, voilà, dans mon humble opinion, les conséquences qui résultent nécessairement de l'emploi d'une table défectueuse.

Maintenant, Messieurs, il me reste à donner les principales règles à observer dans la construction des tables.

Tous les spécialistes qui ont étudié la question sont arrivés aux conclusions suivantes : " L'enfant étant assis, il faut que ses pieds reposent en plein sur le plancher, la jambe étant perpendiculaire à ce dernier, la cuisse formant un angle droit avec la jambe et le tronc un angle droit avec les cuisses. Le banc doit être assez profond pour supporter la plus grande partie de la longueur de la cuisse. Il doit aussi être muni d'un dossier sur lequel l'enfant puisse trouver un appui.

La partie postérieure de la table doit être à un niveau un peu plus élevé que le coude placé dans sa position naturelle " (de Bagnaux). Quant à la partie antérieure, elle sera plus ou moins élevée suivant l'inclinaison donnée au pupitre.

Je ferai remarquer qu'une légère inclinaison, de trois à quatre pouces, est de beaucoup préférable à une surface plane. Le bras fatigue moins à écrire sur un plan incliné ; puis cela permet au rayon visuel de frapper perpendiculairement le livre ou le cahier sans se pencher la tête ; ce qu'il ne faut par négliger, car, s'il n'en est pas ainsi, l'élève sera forcé, ou de se pencher pour voir plus aisément, ou de se fatiguer la vue en restant droit, ce qui dans l'un comme dans l'autre cas amènerait une certaine fatigue.

Partant de ce principe fondamental " que le banc doit s'accommoder à l'enfant et non

l'enfant au banc " que faut-il faire lorsqu'il s'agit d'avoir des bancs pour une classe ?

La réponse vient d'elle-même. Que fera le tailleur chargé de faire des costumes pour une classe d'élèves de six à quinze ans ? Poussera-t-il le ridicule jusqu'à faire porter un habit fait d'après mesures prises sur un élève de douze ans par un enfant de six ans ? et vice versa. Certainement non. Il prend les mesures sur chaque enfant. Pour les tables qu'on se guide sur la taille moyenne des enfants de différents âges qui fréquentent l'école.

Il ne faudra pas pour cela renouveler plus souvent notre mobilier. Tous les ans un certain nombre d'élèves quittent la classe ; mais un nombre d'enfants à peu près égal viennent le remplacer. Alors les plus grands occupent les sièges laissés vacants par le départ de leurs confrères, les leurs seront occupés par d'autres et ainsi les arrivants auront des sièges qui leur conviendront aussi bien que s'ils eussent été faits expressément pour eux.

Maintenant si nous attendons que celui qui est chargé de faire les meubles s'acquitte lui-même de cette tâche, nous attendrons longtemps et il ne se fera aucune amélioration. C'est à nous, instituteurs, d'accomplir cette tâche et de le faire avec le plus de soin possible. La chose est bien facile. Il suffit de faire asseoir les élèves qui sont à peu près de la même grandeur sur un siège qui leur convient et de prendre la mesure de ce dernier. On fera la même chose pour ceux d'une autre taille, et ainsi de suite jusqu'aux plus âgés.

A défaut de sièges convenables, voici comment l'on devra procéder. Les mesures seront prises sur les enfants eux-mêmes : la longueur de la jambe à partir du genoux donne la hauteur du siège, les deux tiers de la longueur de la cuisse en donnent la profondeur. L'enfant étant assis, la hauteur du coude avec

une petite augmentation donne la hauteur de la partie postérieure de la table.

La plupart de nos écoles sont encore munies de ces tables géantes de six à huit places. C'est encore un défaut qui doit disparaître au plus tôt, pour plusieurs raisons : d'abord il est beaucoup plus difficile d'obtenir une bonne discipline, les élèves étant trop près les uns des autres ; puis cela occasionne une perte de temps assez considérable, car les élèves placés au centre de la table dérangent leurs voisins chaque fois qu'ils sont obligés de quitter leur place. De plus, s'ils sont à écrire il arrive assez souvent que le gamin en se levant fait répandre de l'encre sur le cahier.

Les tables ne devraient jamais avoir plus de trois places ; celles de deux sont de beaucoup préférables, mais ce sont aussi celles que l'on rencontre le moins souvent.

Pour arriver à un résultat pratique il faut nécessairement que ceux qui enseignent dans les classes où l'ameublement est défectueux fassent bien comprendre aux commissaires d'écoles qu'un tel état de choses ne peut durer plus longtemps ; que l'emploi de tels meubles est contraire à la santé de leurs enfants, que les nombreuses fatigues qui en résultent contribuent à leur faire détester la classe, et ils obtiendront avec de la patience le renouvellement du mobilier.

Maintenant, Messieurs, vous me permettez de dire un mot du matériel d'enseignement, c'est-à-dire, des objets nécessaires aux élèves. Toutefois je ne parlerai que du côté matériel.

Un grand nombre de livres mis entre les mains des enfants laissent beaucoup à désirer : tant en ce qui regarde le papier qu'en ce qui concerne l'impression, et ces défauts se rencontrent même dans les livres des commençants, dans les syllabaires. Ils sont souvent imprimés sur un papier trop mince, les lettres du verso paraissent sur le recto et vice versa. Les caractères sont souvent trop

fins, ce qui a pour effet de fatiguer beaucoup la vue des enfants. Forcés d'approcher le livre des yeux ils prennent bientôt l'habitude de regarder de trop près les objets mis entre leurs mains ; c'est certainement une des principales causes de la myopie. Car sur vingt myopes il n'y en a pas deux qui l'étaient avant d'aller à l'école. Ils le sont devenus souvent grâce à la lecture des livres d'un caractère trop fin et imprimés sur un mauvais papier.

Ce qu'on a dit du papier pour les livres doit être appliqué aussi aux cahiers.

Quant à ce qui concerne la géographie, je ne m'arrêterai pas à démontrer l'utilité, ou plutôt, la nécessité d'un globe, des cartes générales, des cartes particulières et surtout pour nous de celle de notre province.

Un excellent moyen pour rendre plus facile l'enseignement de la géographie des Etats-Unis, c'est l'emploi de la petite carte *disséquée*, c'est-à-dire séparée en autant de morceaux qu'il y a d'Etats. Les élèves, en réunissant ces pièces apprennent vite les noms des Etats, ainsi que leur grandeur et leur position relatives ; et cela tout en s'amusant, car c'est pour eux une véritable récréation.

Une carte *disséquée* de la province de Québec rendrait certainement de grands services en faisant de l'étude aride des comtés une étude récréative pour les enfants.

Maintenant, Messieurs, si votre patience n'est pas lassée, je dirai un mot de la *maison* et de l'*emplacement* de l'école.

A cet égard, je crois qu'un bon nombre d'instituteurs ne sont pas assez particuliers, car il ne faut rien négliger pour habituer les élèves à l'ordre et à la propreté. Or les élèves qui, pour s'amuser, brisent un meuble, endommagent un objet quelconque, cassent les branches des arbres qui ornent le parterre, etc., ne se feront aucun scrupule, plus tard, de courir les vergers, de prendre secrètement un

objet pour le remettre au propriétaire lorsqu'il l'aura cherché longtemps, etc.

En cela, comme en toute autre chose d'auteurs, l'instituteur doit seconder les parents, et il obtiendra un double résultat : il habituera les élèves à respecter ce qui ne leur appartient, pas à garder l'ordre en tout, et il leur rendra plus agréable le séjour de l'école ; car la maison et le parterre, loin de ressembler l'une à un hangar, l'autre à une cour négligée présenteront un joli coup d'œil.

On devrait aussi tous les ans prendre une journée—le jour de la fête des arbres par exemple—pour faire des plantations et nettoyer le terrain de l'école. C'est, de tous les congés, celui dont ils garderont le meilleur souvenir et celui qui aura développé le plus chez eux le goût du travail ; car ils ne l'auront pas passé inutilement.

Voilà, Monsieur le Président, la faible part de travail que j'ai à offrir à cette digne association.

Quoique ce sujet eût pu être traité par un autre beaucoup plus avantageusement que par moi, j'espère que ces quelques réflexions suffiront pour atteindre, au moins en partie, le but que je me suis proposé : " veiller à la santé des enfants et leur faire aimer l'étude."

Merci, Monsieur le Président et Messieurs, de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder durant cette lecture.

CHS-P. RENAULD.

Instituteur.

Le " Manuel de Droit civique "

OPINION DE LA PRESSE

(Suite)

(Du *Journal de l'Instruction publique*, février 1896)

" Nous devons féliciter notre jeune confrère d'avoir eu l'idée de faire un tel livre, et surtout de l'avoir si bien fait. Il a rendu un véritable service à l'enseignement élémentaire dans notre province : car, après la connaissance de la religion, la connaissance des

devoirs et des droits du citoyen est une de celles qui s'imposent le plus.

" Nous souhaitons à l'auteur du *Manuel* tout l'encouragement auquel son travail a des titres incontestables."

(De la *Vérité*, de Québec, du 18 janvier 1896)

" *Manuel de droit civique, notre constitution et nos institutions*, par C.-J. Magnan, professeur de l'École normale Laval, Québec. Typographie de C. Darveau, 1895.

" Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de cet excellent ouvrage. Dans notre avant-dernier numéro nous avons reproduit les lettres de félicitations que l'auteur a reçues de Mgr l'administrateur du diocèse et de M. le procureur-général de la province. C'est à ce dernier que M. Magnan a dédié son livre.

" Ce manuel est un résumé net et précis de notre droit civil. Nous croyons qu'il peut rendre de grands services à la jeune génération et même à beaucoup d'adultes. On y trouve des notions claires et exactes sur toute notre organisation sociale, sur les droits et les devoirs des Canadiens.

" Ce que nous aimons, surtout, chez M. Magnan, c'est qu'il est Canadien-français avant tout. Pour lui, notre vraie patrie, c'est la province de Québec, c'est elle que nous devons surtout chérir et défendre. C'est cet esprit vraiment national qu'il veut inculquer à ceux qui se serviront de son livre. Nous l'en félicitons de tout cœur.

" Nous apprenons avec plaisir que le Séminaire de Québec a déjà acheté un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage."

(Du *Sténographe canadien*, livraison de février 1896)

M. C.-J. Magnan, professeur à l'École Normale Laval, à Québec, vient de publier un beau livre mais surtout un livre utile et instructif. Le nouvel ouvrage a pour titre : " Manuel de Droit civique."

Le travail de M. Magnan est une étude complète sous forme de demandes et de réponses, de la constitution et des institutions canadiennes. Il est destiné aux enfants et aux jeunes gens qui fréquentent les classes, mais que d'autres pourront s'instruire et profiter des leçons qui sont contenues dans ce livre s'ils veulent se donner la peine de le

lire ! C'est un cours complet de droit civique que tout homme qui a à cœur les intérêts de notre cher Canada, ne doit pas ignorer. Il apprendra là ses devoirs de citoyen, quels qu'ils soient.

On peut dire sans crainte et sans exagération que M. Magnan a bien mérité de la patrie, notre chère patrie qu'il s'est efforcé, dans ce livre, de faire connaître et aimer. Nous recommandons cet ouvrage non seulement aux maisons d'éducation qui devront lui accorder une place d'honneur et l'utiliser pour instruire la jeunesse mais encore à tous les habitants du Canada. Un grand nombre y puiseront des données et des connaissances qui leur seront d'un avantage immense dans le cours de la vie.

L'ouvrage est dédié à l'hon. T. Chase Casgrain, procureur général de la province de Québec.

Au commencement du volume apparaissent deux lettres, très flatteuse pour l'auteur, l'une de Mgr l'archevêque de Cyrène et l'autre de l'hon. M. Casgrain. Le *Sténographe Canadien* félicite cordialement M. Magnan pour son beau livre qui est un fleuron de plus ajouté à la couronne de la littérature canadienne.

Le "Manuel" est imprimé sur papier de luxe et est fort bien relié.

Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi d'un exemplaire."

PARTIE PRATIQUE

Langue française

Grammaire et orthographe

I

DICTÉE

LE BŒUF

L'homme a fait la conquête du bœuf en Asie, à une époque fort reculée. Il devait être alors fort redoutable et ceux qui ont pu le vaincre et l'amener à l'étable étaient très courageux. Le bœuf maintenant est docile

et patient. On l'emploie à porter de lourds fardeaux et à tirer la charrue. C'est un auxiliaire très précieux pour le cultivateur.

EXERCICES

GRAMMAIRE.—1. Faire l'analyse des noms de la dictée.—2. Mettre la dictée au pluriel : *Les bœufs devaient être alors fort redoutables.* 3. Trouver les mots de la même famille que *redoutable, courageux, docile, patient, cultivateur.*—4. Trouver les mots exprimant le contraire des mots suivants : *courageux, docile, patient, lourd, précieux.*

RÉDACTION.—Où le bœuf a-t-il été domestiqué ? Que pensez-vous des hommes qui parvinrent à le dompter ? Quelles sont les qualités du bœuf ? A quoi emploie-t-on le bœuf ?

II

DICTÉE

LA PRUDENCE EST MÈRE DE LA SURETÉ

Parmi les plantes qui croissent *spontanément* dans les champs, il en est qui sont des *remèdes* ; mais beaucoup d'autres renferment des poisons *mortels*. *Gardez-vous* bien de porter à votre bouche une plante que vous ne connaissez pas. Et elles sont d'autant plus *pernicieuses* que souvent leurs fleurs et leurs fruits, par leur beauté et leur éclat, *attirent* les yeux et les mains.

EXPLICATIONS

Prudence : cette qualité qui fait que l'on n'agit, l'on ne se décide qu'après avoir bien réfléchi, s'être renseigné ;—*la méfiance*, c'est le sentiment qui nous fait croire une chose ou une personne mauvaise, dangereuse.—*Spontanément* : sans qu'on les sème ni les cultive.—*Des remèdes* : on les utilise pour préparer des breuvages, des *tisanes* qui guérissent ; on dit *les simples* de ces plantes qu'utilise la *médecine*.—*Mortels* : qui peuvent causer la mort.—*Gardez-vous* : évitez avec soin de ;—*prendre garde* à le même sens que *se garder*.—*Pernicieuses* : mauvaises, pouvant nuire à la santé, rendre malade.

III

DICTÉE

A L'ÎLE AUX COUDRES

Les maisons de l'île se ressemblent presque toutes : un seul étage long et étroit, surmonté d'une toiture assez à pic pour que nos abondantes neiges d'hiver puissent y glisser facilement. Nos pères qui avaient adopté ce mode de construction, connaissaient bien les nécessités de notre climat.

L'intérieur de ces habitations correspond à leur extérieur modeste et rustique. L'ameublement n'a rien que d'ordinaire ; les tables, les chaises robustes taillées en plein bois, accusent les fortes mains de nos ouvriers de campagne. Les lits sont bons et confortables ; mais rien dans cet intérieur, ni sur les meubles, ni sur les personnes, ne rappelle le luxe des villes qui, malheureusement, ne se répand que trop dans nos campagnes. *Dans un coin de l'appartement, la grande horloge traditionnelle, haute comme tout l'étage et ornée de deux pommes de cuivre, marque les heures.* Elle ne se monte que tous les huit jours et sonne de ce timbre clair, agréable et sonore dont les fabricants d'aujourd'hui ont perdu le secret.

Les maisons de l'île sont en général bien peuplées ; un grand nombre d'entre elles renferment deux et même trois ménages. L'harmonie la plus parfaite, la piété filiale, l'union fraternelle règnent dans ces heureux foyers où tout le monde est soumis religieusement à la grave autorité du père ou de l'aïeul. Le vieillard qui tient le sceptre de la famille, gouverne d'une main douce mais ferme. Ouvrez la Bible dans un de ses endroits où la vie des anciens patriarches est racontées : vous y trouverez une peinture fidèle des mœurs simples, de la foi vive, des habitudes paisibles, du bonheur domestique de ces bonnes gens de l'île aux Coudres.

L'abbé H.-R. CASGRAIN,
(Œuvres complètes—Tome 1^{er}.)

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES :— à pic : locution adverbiale employée adjectivement pour qualifier toiture.—puissent : quel mode : subjonctif. Justifiez l'emploi de ce

mode : Il y a dépendance, car si la toiture n'est pas assez à pic, la neige ne pourra pas glisser.—accusent : que signifie ce mot ici ? dévoilent, font reconnaître.—dans un coin... les heures : donnez la proposition en la dépouillant des compléments ? L'horloge marque les heures. Indiquez à quoi se rapportent les compléments supprimés ? dans un coin de l'appartement : compl. circ. de marque ; grande, traditionnelle, haute comme tout l'étage, ornée de deux pommes de cuivre ; compl. qualificatif de horloge.—fabricants : quand écrit-on : fabricant ? quand c'est le participe présent de fabriquer.—bien peuplées : quel est le sens de bien ? très, beaucoup.—aïeuls : donnez les différentes formes de ce mot ? aïeul : le grand-père ; aïeuls : les deux grands-pères ; aïeule : la grand'mère ; aïeules : les deux grand'mères ; aïeux : tous les ancêtres.—sceptre : bâton orné que portent les souverains en signe d'autorité : ici ce mot est mis (par figure) pour l'autorité elle-même.

Faites trouver tous les pronoms personnels de la dictée ; faites trouver le mot qu'ils remplacent et dire la fonction qu'ils remplissent.

Ex : dans le premier alinéa : se : remplace maisons, compl. indir. de ressemblent. Y : remplace sur les toits, compl. circ. de lieu de glisser.

Dans le deuxième alinéa : se : remplace qui, (dont l'antécédant est luxe) compl. dir. de répand. Elle : remplace horloge, sujet de monte, etc.

Invention et rédaction

I

Faire six phrases dans chacune desquelles entrera un nom d'ouvrier.

Même exercice avec des noms d'oiseaux chanteurs.

Même exercice avec des noms d'objets de classe.

Même exercice avec des noms de végétaux utiles.

Même exercice avec des noms de vêtements.

II

L'élève choisira, dans la liste qui suit le nom qui convient le mieux aux petites phrases données ci-dessous :

Friture, eau, bois, omelette, volaille, gigot, sel, cuisinière, soupe, dîner, dessert, vin, convives.

Le...brûle dans la cheminée. — L'...bout

dans la marmite. — La...se mijote dans la poêle. — L'...cuit dans la casserole. — Le...rôtit au four. — La...tourne à la broche. — La...épluche les légumes. — Le...assaisonne les aliments. — Le...est sur la table. — Le...est dans la bouteille. — La...fume dans la soupière. — Les...sont arrivés. — Le...termine le repas.

LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

DICTÉE MODÈLE

Tirée du Royal Reader

ROUND THE BREAKFAST-TABLE

There was only a crust of bread left on the plate, but it spoke out quite as loudly as if it had been a four-pound loaf.

"I am made of flour" it began. "Flour is made of wheat. It is grain ground to powder and sifted, the flour is mixed with water, and salt and yeast. This forms dough, which is made into loaves, and baked in an oven."

"Being such near relations, we shall all speak together", said milk, butter, and cheese. "We come from the cow. First of all, we are milk, which is used to drink, and to put in your tea and coffee, and in various other articles of food. Sometimes milk is put into a churn, and worked about until the oily part becomes butter. Milk is also made into cheese. To curdle the milk, rennet is put into it. The curd is salted, pressed, and dried and then it is cheese. Rennet is the stomach of a calf salted."

Dictées les questions suivantes ; que les élèves trouvent eux-mêmes les réponses :

1. How much bread was left on the plate? **R.** *There was only a crust of bread left on the plate.*
2. How did it speak? **R.** *It spoke out quite as loudly as if it had been a four-pound loaf.*
3. What did it say? **R.** *"I am made of flour."*
4. What is flour? **R.** *It is grain ground to powder and sifted.*
5. What is done with the flour in order to form dough? **R.** *It is mixed with water, salt, and yeast to form dough.*
6. Into what is the dough made? **R.** *The dough is made into loaves.*
7. In what are the loaves baked? **R.** *They are baked in an oven.*
8. What did milk butter and cheese say? **R.** *"Being such near relations we shall all speak together" said they.*
9. Where do they come from? **R.** *They come from the cow.*
10. What are they first? **R.** *First they are milk.*
11. What is milk used for? **R.** *It is to drink, to put in tea and coffee, and in various other articles of food.*
12. How is milk made into butter? **R.** *It is put into a churn and worked about until the oily part becomes butter.*
13. Into what else is milk made? **R.** *It is also made into cheese.*
14. How is the milk curdled? **R.** *It is curdled by putting rennet into it.*
15. How is the curd changed into cheese? **R.** *It is salted, pressed, and dried, and then it is cheese.*
16. What is rennet? **R.** *It is the stomach of a calf salted.*

TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

Brouillard, Grand-Livre et Balance de Vérification de la 5e Série d'opérations.— Numéro du 2 mars.

Québec, 2 avril 1895.

Commencé mon commerce avec espèces,			2500
3			
Acheté de P. Bureau, au comptant, 500 cordes bouleau, à \$2 50			1250
4			
Acheté de B. Lemoine, au comptant, 200 tonnes charbon, à \$5 75			1150
5			
Vendu à H. Faber, au comptant, 25 tonnes charbon, à \$6 00 10 cordes bouleau, à 2 00	150 20		170
6			
Vendu à A. Ross, au comptant, 30 tonnes charbon, à \$6 00			180
7			
Payé loyer du bureau, 1 semaine,			5
9			
Vendu à Geo. Paul, au comptant, 10 tonnes charbon, à \$6 00			60
10			
Vendu à Alf. Richard, au comptant, 20 tonnes charbon, à \$6 00			120
11			
Vendu à Ths Masson, au comptant, 115 tonnes charbon, à \$6 00			690
12			
Vendu à Geo. Peters, au comptant, 250 cordes bouleau, à \$2 75			687
13			
Payé 2 semaines d'appointements du garçon de bureau,			4
14			
Vendu à Ls Morin, au comptant, 200 cordes bouleau, à \$2 75			550
			7366
			50

Dr		Nom de l'élève		Cr	
Contre lui		En sa faveur			
		2	2500		

Dr		Caisse		Cr	
Sommes reçues.		Sommes payées			
2	2500	3	1250		
5	170	4	1150		
6	180	7	5		
9	60	13	4		
10	120				
11	690				
12	687	50			
14	550				

Dr		Marchandises		Cr	
Ont coûté		Ont produit			
3	1250	5	170		
4	1150	6	180		
		9	60		
		10	120		
		11	690		
		12	687	50	
		14	550		

Dr		Frais Généraux		Cr	
Dépenses encourues					
7	5				
13	4				

Dr Balance de Vérification Cr

DIFFÉRENCES.		TOTAUX.		DÉSIGNATION.		DIFFÉRENCES.		TOTAUX.	
2548	50	4957	50	Nom de l'élève.	2500		2500		
		2400		Caisse.	2409				
				Mdses. (arrivées du 1 ^{er})	100		100		
9		9		Frais Généraux.	2457	50	57	50	
					<u>2537</u>		<u>107</u>		
2557	50	7366	50		7366	50	2557	50	

Bulletin des sommaires

Le NATURALISTE CANADIEN, Sommaire de la livraison de février 1896 : Formation du Saguenay, P.-H. Dumais (Suite).—L'esclavage chez les Fourmis.—Dernières descriptions de l'abbé Provancher (Fin).—Circulaire aux entomologistes.—La photographie par les rayons Rœntgen, l'abbé E. Poirier.—Publications reçues.—SUPP. Traité de Zoologie (Suite).

La REVUE CANADIENNE, Sommaire de la livraison de mars 1896 : Le sac de Jérusalem par Titus, gravure d'après W. Kaulback. — Étude sur ce peintre et son œuvre, par Eugène Aubert.—Indécision, gravure d'après Joseph Coomans.—La prétendue certitude du Grand Coup, par, J. H. Marlun.—Les locataires du petit château (suite et fin), Marie Poitevin.—L'espérance, gravure d'après F. Dvörak.—La jeunesse de Montalembert, par Jean Le Franc.—Une fleur des champs, gravure d'après A. Dieffenback.—Le ministre ecclésiastique dans les premiers siècles, par Dom Benoit.—Viens! nous jouerons tous deux! poésie par Antonin France.—La Vierge et l'Enfant, gravure d'après Gabriel Masc.—Les sciences, les arts et les hommes, par A. Leglneur.—Chronique du mois, ***.—A travers les livres, A. L.

Nous recommandons fortement à nos lecteurs le BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES de Lévis. S'adresser à M. P.-G. Roy, Lévis.

Pour la *Patrie, roman du XXe siècle*, par J.-P. Tardivel, directeur de la *Vérité*. Cadieux et Derome, Montréal, éditeurs. En vente, à Québec, chez S. Chaperon, libraire, rue de la Fabrique. Prix 76cts, 80cts par la poste.

LIVRES CLASSIQUES,

FOURNITURES D'ÉCOLES,

Objets de Piété, Etc., Etc.

Nous espérons que, pendant la prochaine année scolaire vous voudrez bien continuer d'encourager notre établissement. Notre fonds, nous osons le dire, est des plus complets : il comprend en particulier :—

Ouvrages sur l'éducation et l'instruction ;

Livres de classe ;

Livres de prières ; le tout dans les deux langues ;

Fournitures d'écoles ;

Objets de piété en usage dans les séminaires, les collèges, les couvents, les écoles de la Puissance.

Nous vous prions de nous transmettre vos commandes de bonne heure, afin que nous puissions les remplir avant la réouverture des classes, de manière à ne vous causer aucun retard.

Nous nous chargerons aussi de vous procurer tout ouvrage qui ne se trouverait pas dans notre catalogue, à condition que vous nous en informiez à temps.

Soyez assurés que nous donnerons à vos commandes la plus stricte attention.

Encore une fois, nous espérons que vous continuerez à nous favoriser de votre patronage.

Nous avons l'honneur

de nous souscrire.

Vos très dévoués serviteurs,

D. & J. SADLIER & Cie,

Éditeurs catholiques classiques et papetiers,

MONTREAL, RUE NOTRE-DAME, 1669.

**Leçons d'Anglais d'après la Méthode
Naturelle**

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahorn, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.

VIENT DE PARAÎTRE

“ MANUEL DE DROIT CIVIQUE ”

NOTRE CONSTITUTION ET NOS INSTITUTIONS

PAR

C. J. MAGNAN

Professeur à l'École Normale Laval.

*Ouvrage approuvé par S. G. l'Archevêque de Cyrène et par
l'honorable Procureur-Général de la Province de Québec.*

PRIX :—EN DÉTAIL, 60 cts l'unité (envoi franco : 65 cts); EN GROS, 50 cts. En vente chez Filteau et Chaperon, H.-V., et chez Langlais, St-Roch, Québec. Pour achats en gros, s'adresser à l'auteur, École normale Laval.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—• RELIEUR •—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUÉBEC.